



désignation des bénéficiaires dans le cadre de l'assurance vie.

Par **FredM**, le **25/08/2009** à **19:53**

A ce jour il est possible d'indiquer dans la clause bénéficiaire "voir Maitre X, à Paris"

Je peux donc communiquer à Maitre X la liste de mes bénéficiaires !

Trois questions pour Maitre X.

1) Puis-je le faire par un simple courrier signé de ma main, sans avoir à me déplacer ?

2) Puis-je le faire par un e-mail, avec tous les renseignements : cie d'assurance, num contrat... ?

3) Si je dépose un testament, puis-je y indiquer à l'intérieur, non pas l'identité des bénéficiaires, mais "la dernière liste des bénéficiaires est disponible chez ce prestataire privé qu'il convient de contacter à mon décès, Sté Y, à Paris".

La Sté Y à Paris communiquera au Notaire la liste détaillée des bénéficiaires.

Merci pour ces 3 éclaircissements